



CLASSIQUES
GARNIER

PALUMBO (Giovanni), MINERVINI (Laura), « La syntaxe », *in* DUVAL (Frédéric), GUILLOT-BARBANCE (Céline), ZINELLI (Fabio) (dir.), *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes*, p. 223-253

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08580-5.p.0223](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08580-5.p.0223)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PALUMBO (Giovanni), MINERVINI (Laura), « La syntaxe »

RÉSUMÉ – L'article propose quatre critères permettant d'organiser les phénomènes à traiter afin de mieux articuler les relations entre la partie syntaxique et les autres sections de l'introduction : traits relatifs aux choix d'édition ; traits pouvant apporter des informations sur l'origine géographique du manuscrit, de son modèle ou de l'œuvre originale ; faits syntaxiques pouvant poser des problèmes de compréhension ; traits pouvant contribuer à définir les constructions préférées et caractéristiques d'un auteur ou d'un texte.

LA SYNTAXE

L'ÉTUDE DE LA SYNTAXE DANS LES INTRODUCTIONS LINGUISTIQUES Une rubrique sans cadre et hors cadre ?

En 1983, dans son compte rendu de l'édition du *Roman de Mélusine* publiée l'année précédente par E. Roach, Gilles Roques écrivait au sujet de l'introduction linguistique :

L'étude de la langue [87-102] est consciencieuse mais ne révèle rien de très remarquable. [...] Particulièrement notable nous paraît l'inflation de la rubrique syntaxe [90-97] ; on y trouve même de la morphologie [91 ; 95-96]. Soyons tranquille ce culte de Saint Taxe est une mode ; on en est déjà revenu, empressons-nous d'annoncer la bonne nouvelle aux jeunes savants (Roques 1983 : 255).

Ces remarques caustiques permettent de poser d'emblée deux constats d'ordre général. Le premier est que dans les introductions linguistiques aux éditions, la rubrique *Syntaxe*, qui est sans aucun doute la moins codifiée, est aussi, et pour cause, la section la plus sujette à connaître d'importantes oscillations de volume (inflation ou déflation). S'il n'est en effet pas rare que les éditeurs de textes négligent tout simplement l'étude de la syntaxe, il est également aisé de constater que, lorsqu'ils s'y intéressent, le spectre des pratiques adoptées dans l'examen de cette partie de la langue est très large. Quelques exemples récents, choisis parmi bien d'autres, peuvent aider à illustrer de façon concrète la gamme de ces variations.

L'introduction linguistique à l'édition de *La Chanson d'Antioche* publiée par Bernard Guidot (2011) nous offre un bon exemple d'une sélection large et très inclusive des phénomènes syntaxiques traités.

Au total, l'« Étude de la langue du manuscrit BnF fr. 12588 » compte environ 50 pages (*ibid.* : 39-90), qui sont ainsi réparties : huit pages consacrées à la phonétique et aux graphies (*ibid.* : 39-46) ; vingt-trois pages à la morphologie (*ibid.* : 47-70) ; vingt pages à la syntaxe (*ibid.* : 70-90). Charpentée autour de la *Syntaxe de l'ancien français* de Philippe Ménard (1994), qui joue ici un rôle comparable à celui endossé par la *Grammaire de l'ancien picard* de Charles Th. Gossen (1976) dans de nombreuses introductions phonétiques, la rubrique *Syntaxe* occupe donc 40 % environ de l'étude de la langue. La présentation des phénomènes retenus procède le plus souvent du général au particulier, selon le modèle :

Emploi du relatif cas régime *QUE* : Pour l'emploi de *QUE* au sens de *CE QUE*, Voir Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, § 68, p. 83 : *or oiez que Dex fist*, vers 2628 ; *oiez que vos commant*, vers 5740 (*La Chanson d'Antioche*, éd. Guidot 2011 : 78).

Comme le montre cet exemple, le relevé comprend également bon nombre de constructions et de tournures courantes en ancien français, attestées dans la *Chanson d'Antioche* sans aucune spécificité. La présentation vise donc moins à mettre en relief les particularités du texte édité et ses éventuelles constructions rares, qu'à illustrer la syntaxe de l'ancien français par des attestations tirées du texte édité. Dans le langage cinématographique, on pourrait parler d'un « plan d'ensemble ».

Un exemple de traitement très sélectif des phénomènes syntaxiques nous vient par contre de l'édition de la traduction française du *Traitier de Cyirurgie* par Albucasis, publiée en 2005 par le regretté David Trotter. Ample et documentée, l'étude de la langue est vite devenue une référence incontournable dans la bibliographie sur l'ancien lorrain et notamment sur le messin (Albucasis, *Traitier de Cyirurgie*, éd. Trotter 2005 : 9-47). La rubrique *Syntaxe* y occupe un peu plus de deux pages, soit 7 % environ du total de l'étude linguistique (*ibid.* : 45-47). Après avoir donné une appréciation générale du style syntaxique du texte (« la syntaxe n'a rien de très original : elle est assez uniforme, voire même plate, consistant surtout en une série d'instructions au praticien »), D. Trotter focalise son attention sur « l'emploi assez systématique d'une construction impérative qui, bien que signalée par Foulet, ne semble pas très fréquente dans les textes du Moyen Âge. Il s'agit de la construction avec *ne* + infinitif, suivant *que* » (*ibid.* : 45). La méthode utilisée pour la sélection

des phénomènes syntaxiques à traiter dans l'introduction est donc de type différentiel, ce qui facilite les « coups de zoom » et l'emploi du « gros plan » : l'éditeur s'est en effet concentré sur un seul tour, jugé rare dans l'ancien français « de référence », c'est-à-dire dans l'ancien français des grammaires, mais qui est, en même temps, relativement fréquent dans le texte édité et donc assez caractéristique de celui-ci. Dans une optique semblable, certains éditeurs ne relèvent dans l'introduction linguistique qu'une catégorie de faits syntaxiques bien déterminée, tels les tours présentant un possible caractère régional (cf. par ex. Robert le clerc d'Arras, *Les Vers de la mort*, éd. Brasseur et Berger 2009 : 62); dans quelques cas, l'approche sélective peut réduire la rubrique *Syntaxe* à une communication télégraphique¹.

Entre ces deux typologies d'étude de la syntaxe se situant aux extrémités de l'éventail des pratiques, il ne manque certes pas de solutions intermédiaires. Dans l'édition des *Paroles Salomun* publiée par Tony Hunt, par exemple, le chapeau introduisant la partie « Language » (*Paroles Salomun*, éd. Hunt 2012 : 20-25) précise qu'« a brief conspectus of the principal linguistic features of the *Commentary on Proverbs* is sufficient to show its thoroughly, albeit unremarkably, Insular character. [...] Since the examples given cannot be exhaustive, the rare and occasional features will be discussed last » (*ibid.* : 20). À la fois dense et rapide, le paragraphe consacré à la syntaxe, qui occupe une page environ (*ibid.* : 24-25), soit environ 16 % de la présentation linguistique, signale les traits considérés « typical of AN » (les échanges fonctionnels entre *qui* et *que*) ou « characteristically AN » (la position de *memes* dans les phrases *mes memes le jur* et *meïmes la mesure*), mais aussi d'autres traits jugés dignes d'attention, tantôt récurrents dans le texte (*ne quel* 'any more than', la construction concessive *tuit seint il, aler* + gérondif), tantôt isolés (emploi inattendu du subjonctif à 4003-4004). Des phénomènes plus généraux, tels que les moyens d'expression de la possession (cas régime seul ou

1 Cf. par ex. T. Hunt (Thomas Maillet, *Les Proverbes d'Alain*, éd. Hunt 2007 : 41), où la rubrique *Syntaxe* de la section *Langue* occupe deux lignes : « On notera la fréquente coordination du sujet au pluriel avec le verbe au singulier (vv. 270, 398, 439, 1009s) », ou encore, la rubrique *Syntaxe* dans Gregory (*La traduction en prose française du 12^e siècle des « Sermones in Cantica » de Saint Bernard*, éd. Gregory 1994 : xxiii), introduite par une significative *excusatio non petita* : « Du moment qu'il ne s'agit pas de dresser un inventaire exhaustif des traits linguistiques de la traduction, je me borne à signaler l'emploi de la forme forte du pronom personnel devant un verbe fini (par ex. VI, 90, VI, 144, VII, 168, VIII, 55). C'est un trait normal dans les *Dialogues Gregoire* ».

précédé des prépositions *de la*), l'accord (constant) du participe passé avec le complément d'objet postposé, ou encore les fautes (fréquentes) d'accord en nombre du verbe avec le sujet y sont également renseignés.

Si le premier constat concerne donc le volume de la rubrique *Syntaxe* et par conséquent les critères de sélection régissant sa conception, le deuxième constat porte quant à lui sur la coordination de la rubrique *Syntaxe* avec les autres sections de l'introduction linguistique. Comme l'a souligné G. Roques, la répartition de la matière peut en effet s'avérer problématique : les traitements de la syntaxe et de la morphologie, sans parler du style, peuvent aisément entrer en concurrence et se recouvrir en partie. Ajoutons à cela que la répartition équilibrée des remarques syntaxiques entre l'introduction et les notes critiques peut elle aussi poser des problèmes assez épineux et exige un supplément de réflexion, comme nous aurons l'occasion de le souligner dans la suite de notre propos.

Ces deux constats réunis semblent donc trahir une sorte de malaise éprouvé par les éditeurs vis-à-vis de l'étude de la syntaxe. Déjà Jean Rychner, dans l'article qui a suggéré le titre de ce colloque, écrivait :

[...] je bannis de mes préoccupations, comme l'a fait M. H[ammarström], la morphologie, la syntaxe et le vocabulaire, et je le regrette, parce que la syntaxe des anciens textes me paraît plus intéressante de beaucoup que leur « phonétique » ; mais elle ne jouit pas encore du privilège [...] d'un cadre déterminé, généralement appliqué et permettant des consultations et des comparaisons rapides. Les philologues attendent ce cadre des linguistes comme le plus beau cadeau que ceux-ci pourraient leur faire en récompense de leurs inestimables services ! (Rychner 1962 : 8).

S'il est vrai qu'au cours des dernières décennies la bibliographie s'est incontestablement enrichie d'excellents outils de travail – il suffit ici de rappeler les ouvrages de Buridant (2000), Jensen (1990), Marchello-Nizia (1997), Martin et Wilmet (1980), Hasenohr et Raynaud de Lage (1993), Ménard (1994), Moignet (1988), sans oublier bien entendu le travail classique de Foulet (1928) –, les remarques de Rychner gardent néanmoins toute leur pertinence : l'étude de la syntaxe non seulement « ne jouit pas encore du privilège [...] d'un cadre déterminé, généralement appliqué », mais elle apparaît aussi à certains égards « hors-cadre » dans les introductions linguistiques, où l'analyse est essentiellement orientée vers la localisation et la datation d'une œuvre et/ou de ses

copies² par le biais de l'examen de la scripta et, éventuellement, du vocabulaire³. Si l'on accepte la définition de la scriptologie donnée par Martin Glessgen, celle-ci touche en effet essentiellement à la phonétique, à la graphie et, dans une moindre mesure, à la morphologie, tandis que la syntaxe en est largement exclue :

[...] la scriptologie se résume dans les faits presque exclusivement à l'analyse des formes grapho-phonétiques et des marques morphologiques (flexion, mots fonctionnels); elle n'étudie ni l'état lexical ni la syntaxe ni même encore la structure textuelle des manuscrits; c'est donc surtout une graphématique historique mais non pas une lexicologie, une grammaire ou une stylistique historiques (Glessgen 2012 : 8).

Quelle place peut-on donc légitimement attribuer à l'étude de la syntaxe dans les introductions linguistiques ? Dans quel but cette étude doit-elle être menée ? À quel lecteur-modèle s'adresse-t-elle ? Et, enfin, de quelle façon et dans quelle mesure l'éditeur peut-il essayer de dialoguer avec le linguiste syntacticien ?

La réponse à ces questions multiples et complexes peut considérablement varier en fonction du type de texte édité, du type d'édition proposée ou encore du public cible auquel s'adresse une édition. Il va de soi que dans le cas d'une édition « semi-savante », s'adressant à un public large, comprenant aussi des non-spécialistes, l'introduction linguistique peut, voire doit, être très succincte et viser à fournir uniquement une présentation des difficultés que pose généralement la langue ancienne à un lecteur d'aujourd'hui⁴. Dans son édition d'un extrait du *Pèlerinage de l'âme* de Guillaume de Digulleville, Frédéric Duval a par exemple choisi d'articuler sa présentation linguistique autour de la question « Comment lire le français de la fin du Moyen Âge ? », subdivisée en deux sous-questions : « Comment écrit-on le moyen français ? » et « Comment comprendre cette langue ? » (Guillaume de Digulleville, *Pèlerinage de l'âme*, éd. Duval 2006 : 21-22). L'objectif clairement affiché,

2 Cf. Rychner (1962 : 8) : « L'éditeur ne se propose pas, d'abord, l'étude d'une langue en tant que telle, pour en analyser la structure, comme le ferait le linguiste, mais l'étude de la langue d'une œuvre dans le but d'identifier cette œuvre, de la localiser et de la dater si possible [...] ».

3 Sur les différents buts de l'introduction linguistique, cf. l'intervention de Marcello Barbato dans ce volume.

4 Sur ce type d'édition, cf. l'intervention d'Anne Rochebouet dans ce volume.

et pleinement atteint, est de fournir une vulgarisation de haut niveau au bénéfice d'un public non initié à la connaissance de l'ancienne langue. Dans cette perspective, il est tout à fait justifié que la syntaxe puisse être relativement négligée par rapport aux autres parties du discours (phonétique, graphie, morphologie).

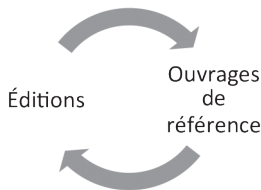
En ce qui concerne les éditions s'adressant à un public essentiellement composé de spécialistes – c'est la typologie sur laquelle nous nous concentrerons –, il conviendra de préciser d'emblée qu'à notre avis, les introductions linguistiques se doivent certes d'être approfondies, mais peuvent – et doivent, peut-être – rester sélectives. L'introduction linguistique n'est en effet pas le lieu où le philologue éditeur doit faire étalage de ses connaissances et démontrer « qu'il sait utiliser les manuels de M. K. Pope, Schwan-Behrens, Suchier, de M. Fouché, etc., et qu'il a lu les introductions [...] d'un bon nombre d'éditions antérieures » (Rychner 1962 : 8) ; ni encore moins le lieu où le philologue chevronné doit préparer les candidats au concours de l'agrégation ou au Capes. Sauf cas particuliers (documents linguistiques, autographes, etc.), le but de l'introduction linguistique n'est pas non plus de proposer une étude exhaustive de la langue du texte édité, ni une étude monographique de certains traits linguistiques choisis, considérés par eux-mêmes et en eux-mêmes. Les études exhaustives et/ou monographiques sont bien entendu les bienvenues, mais elles dépassent la tâche primaire du philologue éditeur et les introductions aux éditions ne semblent pas l'endroit le plus adapté pour les accueillir. Il est à tous égards préférable de leur réserver une publication spécifique, comme l'ont fait récemment, par exemple, P. Förmegård, qui a publié un petit livre sur le système des démonstratifs fondé sur son expérience en tant qu'éditeur du 10^e livre du *Miroir historial* de Jean de Noyal (Förmegård 2012 ; Jean de Noyal, *Miroir historial*, éd. Förmegård 2012) ou encore, dans un autre secteur du domaine roman, M. Barbato, qui, à partir de son édition du *Rebellamentu de Sichilia*, a écrit une véritable, excellente grammaire historique de l'ancien sicilien, parue dans deux longs articles accueillis dans le *Bollettino del CSFLS* (Barbato 2007 ; Barbato 2010 ; *Lu Rebellamentu di Sichilia*, éd. Barbato 2010).

Le but d'une introduction linguistique est différent, à la fois plus précis et plus limité. Dans notre perspective, qui rejoint largement le point de vue exprimé dans l'article déjà cité de J. Rychner (1962) ainsi

que dans d'autres interventions imprimées dans ce volume, l'introduction linguistique doit fournir les éléments nécessaires et suffisants pour :

- expliciter et justifier la politique éditoriale choisie par l'éditeur ;
- caractériser la langue du texte édité en fonction du temps (datation) et de l'espace (localisation) ;
- faciliter la lecture et la compréhension du texte édité ;
- éventuellement, caractériser la langue du texte édité du genre textuel.

Par le relevé des traits satisfaisant à ces exigences, les introductions linguistiques aux éditions sont également susceptibles d'apporter leur contribution à une meilleure connaissance de la langue de l'époque du texte et/ou des manuscrits édités, en facilitant le passage de l'observation dispersée à la recherche systématique ou, du moins, à la systématisation de la recherche, selon le cercle vertueux :



Une fois le cadre général posé, reste à déterminer de quelle façon une étude de la syntaxe peut y trouver adéquatement sa place. Afin d'essayer de relever ce défi, nous proposerons quatre critères de sélection qui pourraient guider les philologues dans le choix des phénomènes syntaxiques à traiter dans le cadre de leur travail d'édition. Il va de soi qu'il s'agit moins de recommandations que de propositions, dont nous ne cacherons pas la nature parfois problématique ; les quelques exemples choisis pour illustrer chaque principe – exemples qui pourraient d'ailleurs parfois être placés dans plus d'une catégorie – ont justement été sélectionnés aussi dans le but d'alimenter la discussion et le débat critique. Après avoir exposé les critères de sélection, nous aborderons, dans la deuxième partie de notre article, les questions concernant, d'une part, la présentation de la matière dans la rubrique *Syntaxe* de l'introduction, de l'autre, la distribution de la matière entre l'introduction et les notes.

LE TRAITEMENT DE LA SYNTAXE
DANS LES ÉDITIONS CRITIQUES
Quatre possibles critères de sélection

Voici donc les informations sur la syntaxe que nous aimerions trouver dans l'édition d'un texte.

L'INVENTAIRE DES TRAITS SYNTAXIQUES
AYANT TRAIT À LA POLITIQUE ÉDITORIALE CHOISIE,
QU'ELLE SOIT INTERVENTIONNISTE OU CONSERVATRICE

Cet inventaire devrait comprendre l'étude des traits justifiant tant (a) la politique éditoriale « générale » (choix du ms. de base, appréciation de la langue de l'auteur par rapport à la langue du/des copiste(s), etc.) que (b) les décisions « ponctuelles » (établissement critique d'un ou plusieurs lieux précis du texte édité) prises par l'éditeur.

Exemple du type (a). *Le Roman de la Poire* par Tibaut publié par C. Marchello-Nizia (1984) nous a été transmis par trois mss, conservés à la BnF et siglés *A* (fr. 2186, XIII^e s.), *B* (fr. 12786, XIV^e s.), *C* (fr. 24431, XIV^e s.); ainsi que par un fragment *D* (collection particulière, XIV^e s.). Après avoir étudié les rapports entre les différents témoins, C. Marchello-Nizia conclut :

Le ms. *C*, trop lacunaire, ne pouvait être pris comme manuscrit de base. Entre *A* et *B*, nous avons choisi *A* pour différentes raisons : si dans les deux manuscrits le texte est à peu près complet et cohérent, les graphies de *A* et ses formes morphologiques sont plus anciennes (voir chap. VII), il présente beaucoup moins de vers interversés et de fautes matérielles, et surtout, dans le détail, ses leçons sont souvent « meilleures » que celles fournies par *B* (Tibaut, *Le Roman de la Poire*, éd. Marchello-Nizia 1984 : LXXVI).

S'agissant de la syntaxe, la description de la langue de *B* précise :

Le ms. *B* possède quelques traits syntaxiques intéressants. D'une part, le sujet pronominal *y* est plus souvent exprimé que dans les autres mss [...]. D'autre part, l'organisation des éléments de la phrase ou du syntagme est plus proche de celle que nous connaissons : *sujet-verbe, auxiliaire p. passé* [...] (*ibid.* : xcviij).

Quel que soit l'intérêt « absolu » des traits syntaxiques de *B* pour notre connaissance de l'histoire de la langue, leur étude présente un indéniable intérêt contextuel, car elle appuie *a contrario* le choix de *A* en tant que ms. de base et permet une évaluation plus circonstanciée de la *varia lectio*. De même, le constat que « la langue du ms. *A* comporte de très nombreuses atteintes à la déclinaison à deux cas : il y a peu de vers qui y échappent » (*ibid.* : XCV), associée à la démonstration que « dans la langue de l'auteur, la déclinaison à deux cas semble fort altérée » (*ibid.* : LXXXVIII), permet de relativiser la responsabilité du copiste du ms. *A* dans ce domaine et de mieux situer l'altération de la déclinaison bicasuelle dans l'histoire du texte. Les remarques syntaxiques sont donc pleinement corrélées à la politique éditoriale choisie, qu'elles contribuent à la fois à déterminer et à justifier.

Encore un exemple du type (a). Dans l'introduction à son édition des *Lais* de Marie de France, basée sur le manuscrit anglo-normand *H* (Londres, British Library, Harley 978), J. Rychner observe :

Le mètre et de nombreuses rimes attestent que Marie de France observait avec soin la déclinaison à deux cas des substantifs, adjectifs et participes masculins. *H* cependant contredit parfois à cet usage et il arrive même qu'il s'accorde en cela avec les autres mss. L'erreur peut n'être qu'apparente, ou bien elle peut incomber au copiste, et l'on est tenté de la corriger. Mais ailleurs ces négligences remontent probablement à l'auteur ; je les ai maintenues en tout cas dans mon texte. Vu leur relativement petit nombre, elles ne représentent qu'une licence et n'enlèvent rien aux preuves qui nous autorisent, dans le texte des *Lais*, à distribuer correctement c.s. et c.r. au sg. et au pl., et c'est ce que j'ai fait très généralement (Marie de France, *Lais*, éd. Rychner 1966 : XXV-XXVI).

Un tel choix éditorial peut être partagé ou pas ; mais il aurait été nécessaire de le justifier, dans l'introduction, par l'examen complet du fonctionnement du système bicasuel tant dans la langue de l'auteur que dans la langue du copiste de *H*. Or, bien qu'elle soit riche en notes linguistiques, l'introduction de J. Rychner, peut-être aussi à cause des contraintes imposées par la collection, ne comprend pas une étude de la langue à proprement parler. S'il est vrai que l'éditeur « se doit de dévoiler les recettes » qu'il a adoptées dans la « cuisine » du texte⁵, il

5 Cf. Rychner (Marie de France, *Lais*, éd. Rychner 1966 : 22) : « Dans ces conditions, le texte va subir tout de même une certaine cuisine, dont, au rebours de l'ordinaire, le

se doit également de préciser au maximum les raisons l'ayant amené à privilégier une « recette » éditoriale plutôt qu'une autre⁶.

La même question se pose, à une échelle différente, lorsqu'on examine les exemples du type (b). Quittons un moment le domaine d'oïl et prenons le cas du poème judéo-espagnol *Las Coplas de Yosef*, conservé par le ms. V (ms. Neofiti 48 de la Bibliothèque Vaticane, xvi^e siècle, 310 strophes), seul témoin à donner presque l'intégralité du texte, ainsi que par le fragment médiéval C (Cambridge University Library, ms. Add. 3355, xv^e siècle, 42 strophes) et par les fragments imprimés siglés TS1, TS2, TS3 (Cambridge University Library, Taylor-Schechter Collection, NS 330.5, NS 330.6, AS 195.151, 197.338, 197.574, xvi^e siècle, 34 strophes)⁷. Dans leur édition parue en 2006, L. M. Girón-Negrón et L. Minervini ont choisi de publier, avec un minimum de retouches, le texte de V et ont donné le texte de tous les fragments en annexe. L'une des rares interventions opérées sur le texte de V concerne le v. 222d : la leçon « Llano los favlava esa ora Yosef » donnée par le manuscrit, qui est le seul à transmettre ce passage, brise la rime interne en *-ano* (*mano* : *ermano* : *sano*) et a été corrigée en « Los favlava llano esa ora Yosef ». Signalée dans les pages sur la langue du texte, dans l'apparat critique ainsi que dans les notes (*Las Coplas de Yosef*, éd. Girón-Negrón et Minervini 2006 : 102, 207, 294), la transposition du mot *llano* après le verbe s'appuie sur un examen exhaustif de la position des clitiques dans tout le poème. Cette enquête a permis de repérer d'autres cas où l'auteur emploie un pronom personnel enclitique atone avant le verbe, en première position dans la phrase (v. 153d : « le dixera Yosef », v. 280b : « y les consejava ») ; ces exemples autorisent par conséquent, au v. 222d, la conjecture d'une « infraction » à la Loi Tobler-Mussafia, selon laquelle les pronoms atones ne figurent pas en position initiale de proposition dans les langues romanes médiévales⁸. Dans ce cas, l'étude approfondie d'un trait syntaxique a donc été suscitée par la présence d'une incohérence textuelle ; en d'autres termes, la démarche nécessaire à l'établissement du texte critique a

cuisinier se doit de dévoiler les recettes ».

6 Sur la toilette imposée au texte des *Lais* dans l'édition de Rychner, cf. Koble et Séguy (Marie de France, *Lais*, éd. Koble et Séguy 2011 : 120-127).

7 Cf. Girón-Negrón et Minervini (*Las Coplas de Yosef : entre la Biblia y el Midrash en la poesía judeoespañola*, éd. Girón-Negrón et Minervini 2006 : 13-26).

8 Jensen (1990 : 164).

généralisé sa propre réflexion grammaticale et a alimenté de cette façon l'étude circonstanciée d'un aspect de la langue du texte.

Plus controversé, l'exemple suivant a suscité un débat instructif à plusieurs égards entre les perspectives philologique et linguistique. On sait que le manuscrit de base ayant servi pour l'édition des deux premières parties du *Roman de Rou* de Wace publiée par A. J. Holden (1970-1973), soit le ms. D (Paris, BnF, Duchesne 79), daté du début du XVII^e siècle, est une copie moderne, assez fidèle, d'un manuscrit perdu du XIV^e siècle, sans doute en français central avec quelques traits normands. Parmi les constructions corrigées par l'éditeur figurent :

- les quelques occurrences de la « construction pléonastique consistant à exprimer deux fois le génitif, une fois à l'aide de l'adjectif possessif, et une autre fois par une formule parallèle comportant une préposition » (Wace, *Roman de Rou*, éd. Holden 1981 : 119), selon le type : « voient lor felonnie, voient lor cruauté / des Normanz et de Rou qui le regne ont gasté » (vv. 1073-1074). Dans ces cas, l'éditeur a corrigé le texte en suppléant l'article au possessif ; ainsi, aux vers cités : « voient *la* felonnie, voient *la* cruauté / des Normanz et de Rou [...] » ;
- quelques cas de mélange du présent et du passé simple ;
- enfin, quelques cas d'alternance entre le singulier et le pluriel.

Les leçons du manuscrit ont été défendues par S. Sandqvist (1979), qui a contesté le bien-fondé de ces interventions éditoriales. Dans sa réponse énergique, portant à la fois sur les questions ponctuelles et sur la méthode, A. J. Holden n'a pas manqué de souligner que dans l'édition d'un texte :

Si, en effet, il est néfaste de supprimer, par déférence à des idées préconçues tirant leur origine de l'usage du français moderne, des leçons apparemment aberrantes, mais qui ont été transcrites par un copiste médiéval dont la langue maternelle était l'ancien français, il ne l'est pas moins de déduire une règle de grammaire d'une maigre poignée de leçons soigneusement embaumées et transmises de manuel en manuel, mais qui à l'examen soulèvent les doutes les plus graves. Au risque d'énoncer le truisme le plus flagrant, il n'est pas inutile de rappeler que les manuscrits contiennent des fautes, et par fautes nous n'entendons pas des irrégularités difficiles à concilier avec la norme de l'ancienne langue telle qu'on peut la reconstituer aujourd'hui, mais des lapsus

que le scribe lui-même, en se relisant, n'aurait pas hésité à désavouer. Les linguistes partis à la cueillette d'usages rares et exotiques n'ont pas toujours exercé la prudence requise à cet égard, de sorte que les manuels contiennent parfois des règles fantômes, tout comme les dictionnaires contiennent des mots fantômes (Wace, *Roman de Rou*, éd. Holden 1981 : 118-119).

Dans ce débat, l'exemple des constructions syntaxiques présentant la répétition du possessif est particulièrement significatif. Comme nous l'avons déjà signalé, A. J. Holden a décidé de remplacer l'adjectif possessif par l'article défini, en considération de la faible fiabilité de la source manuscrite utilisée, mais aussi en raison du fait qu'à la différence des cas semblables cités par les grammaires, dans le *Roman de Rou* il arrive que « la phrase débute par un adjectif possessif dont rien, dans le contexte précédent, ne justifie la présence, car la personne dont il dépend n'a pas encore été mentionnée » (*ibid.* : 121). Or, plus récemment, d'autres attestations de cet emploi ont été repérées par P. Nobel (*Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, éd. Nobel 1996 : 244) dans l'étude linguistique très soignée précédant l'édition du *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament* (ms. E) :

Acravantez lur murs des fortelesces (v. 6466)

Al jur que Davi esteit en sa meisun / Abimelec (v. 6732)

Si destruez sun conseil e sun agart / Akitofel (v. 10685)

desqu'en sa tere / Li reis Joram (v. 16206)

guerpi sa lei que deus dona (v. 17125)

L'éditeur a souligné avec raison que « l'exemple du v. 10685 est en tout point semblable à celui du *Roman de Rou* [v. 1073] » (*ibid.* : 244, n. 40) et a donc décidé de ne pas corriger cet emploi du possessif.

Quel rôle l'introduction linguistique peut-elle jouer dans une telle confrontation méthodologique ? Elle se doit, nous semble-t-il, de rester neutre, dans le sens que l'introduction linguistique est justement le moment privilégié de dialogue et d'échange entre les éditeurs de textes et les linguistes (et notamment les grammairiens), entre la « parole » d'un texte et la « langue » d'une période. Comme J. Kramer l'a bien souligné :

Das Material mit dem der Linguist arbeitet, besteht aus konkreten Sprechakten, gehört also der Ebene der parole an, aber das Hauptkennungsziel ist die Systematik, die hinter den Sprechakten steht, eben die langue; ebenso sind dem Editor nur konkrete

‘Schreibakte’, die in Handschriften niederlegt wurden, materiell greifbar, aber auch er muß versuchen, die hinter der Vielheit liegende Einheit zu erkennen – daß das manchmal aus verschiedenen Gründen nicht möglich ist, ist kein Argument gegen die Richtigkeit dieser Forderung (Kramer 1997 : 57-58).

Une fois qu’il a explicité ses raisons, le philologue a sans aucun doute le droit de décider de respecter ou pas la lettre des manuscrits qu’il publie, et ce en accord avec les finalités éditoriales qu’il s’est fixées, les résultats de l’étude de la tradition auxquels il est parvenu, etc. Quel que soit son choix éditorial, le philologue a toutefois le devoir de signaler les « usages rares et exotiques » rencontrés au cours de son travail, c’est-à-dire justement les « irrégularités difficiles à concilier avec la norme de l’ancienne langue telle qu’on peut la reconstituer aujourd’hui », afin d’en faciliter le repérage, l’étude et la vérification – tant sur le plan quantitatif (fréquence) que qualitatif (fiabilité) – sur une échelle plus grande qui, dépassant le niveau du texte individuel, peut amener à confirmer ou infléchir une « règle » d’ordre général énoncée dans les grammaires. À leur tour, les auteurs des grammaires ont la tâche délicate non seulement de continuer à nourrir leur réflexion en tenant compte des éléments signalés par les éditeurs de textes, mais également de faire le point sur les différentes « règles » avec équilibre et prudence, sans cacher les éventuelles incertitudes, comme l’a par exemple bien fait en dernier lieu, au sujet de l’emploi qui nous concerne, C. Buridant, qui ne manque pas de signaler que « certains emplois pléonastiques [du possessif] ont pu [...] être considérés comme des leçons fautives et ont été corrigés par les éditeurs » (Buridant 2000 : 158, § 125, 3).

Mais laissons à présent de côté cette question d’ordre général, sur laquelle nous aurons l’occasion de nous arrêter à nouveau par la suite, et venons-en au deuxième principe que nous avons retenu pour la sélection des phénomènes syntaxiques et qui est aussi le plus problématique.

L’INVENTAIRE DES FAITS DE SYNTAXE SUSCEPTIBLES
D’APPORTER DES INFORMATIONS SUR L’ORIGINE GÉOGRAPHIQUE
DU MANUSCRIT, DE SON MODÈLE OU DE L’ŒUVRE ORIGINALE.

Il s’agit d’un point particulièrement sensible. Comme l’a récemment rappelé M. Glessgen, « si la grapho-phonétique et les formes morphologiques connaissent facilement une variance diatopique dans une langue donnée, ce n’est pas le cas pour la syntaxe ni les fonctions des marques

morphologiques ; cela vaut autant pour l'oral actuel que pour les textes anciens » ; et la note au passage d'ajouter : « Les nombreuses études variationnistes sur l'oral d'aujourd'hui prouvent cette configuration : même dans les dialectes romans primaires, les variantes syntaxiques restent bien moindres que les variations phonologiques ou lexicales. » (Glessgen 2012 : 8 ; cf. aussi Chaurand 1972 : 241-249). Bien que ce constat soit irréfutable, il n'empêche que la syntaxe ancienne connaît elle-aussi une variation diatopique qui mérite d'être relevée.

L'intérêt d'une telle approche a déjà été démontré il y a environ un demi-siècle par B. Woledge, qui a analysé avec finesse un *case study* particulièrement significatif également par l'importance littéraire des acteurs concernés : « Un scribe champenois devant un texte normand. Guiot copiste de Wace » (Woledge 1970). Dans sa copie du *Roman de Brut*, Guiot a souvent employé les graphies champenoises qu'on retrouve aussi dans ses copies des romans de Chrétien de Troyes, mais il a également essayé de donner au poème un aspect champenois dans les domaines de la morphologie (on remarque – sauf à la rime – l'absence de traits normands et la présence de traits champenois) et du lexique. D'où la question : « La syntaxe a-t-elle subi le même traitement ? Nous connaissons mal les différences régionales qui, sans aucun doute, existaient dans la syntaxe française du Moyen Âge, mais certains faits [...] paraissent significatifs » (Woledge 1970 : 1141). Woledge en met deux en relief : au lieu de *marier a*, Guiot écrit *marier en* (emploi régional, champenois ou septentrional, de la préposition) ; il accorde les participes passés, laissés invariables par Wace, dans les phrases où le régime suit le participe (champagnisation du texte). Et Woledge (*ibid.* : 1151) de conclure avec raison : « quand un copiste français du XIII^e siècle avait devant lui un texte écrit dans une région qui n'était pas la sienne, il rencontrait des difficultés non seulement phonétiques, mais aussi morphologiques, syntaxiques et lexicales. Un éditeur moderne doit tenir compte de tous ces facteurs en étudiant la tradition manuscrite de son texte ».

S'il est tout à fait vrai que le philologue ne doit pas négliger ces facteurs, dont il peut d'ailleurs tirer d'importants bénéfices pour la reconstruction de l'histoire du texte⁹, il faut toutefois avouer qu'en ce qui concerne la variation syntaxique diatopique, l'analyse peut se révéler particulièrement malaisée, et ce malgré le fait que nos connaissances

9 Pour une belle application dans le domaine syntaxique, cf. Barbato 2013.

dans le domaine ont progressé dans les dernières décennies. Surtout, la systématisation des connaissances s'est sensiblement améliorée. La consultation de la quatrième édition de la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard (1994), destinée à rendre encore longtemps d'excellentes services aux chercheurs, permet à elle seule de repérer une trentaine de traits (morpho-)syntaxiques que l'on peut considérer, avec un degré de certitude variable, comme régionaux :

- a. *Le substantif* : (1) Disparition précoce du système bicasuel dans l'Ouest et en anglo-normand (§ 1, rem. 2)
- b. *Les pronoms personnels* : (2) Forme atone des pronoms de 1^{re} et 2^e personne derrière impératif ou devant infinitif, dans les parlers du Nord et en picard ; « parfois, dans les textes picards, l'impératif à la 2^e personne du pluriel perd dans la graphie la finale -s et se trouve soudé au pronom atone qui le suit » (§ 40, a, rem. 2 ; cf. § 42, 2^o, rem. 2) : par ex., *taïs te* « tais-toi », *laissiés m'ester* ou *laissieme ester* au lieu de *laissiés me ester* « laissez-moi tranquille » ; (3) Formes atones des pronoms de 1^{re}, 2^e ou 3^e personne dépourvues d'accent rythmique placées à la fin d'un groupe de mots dans des textes picards (§ 40, b, rem. 2) : par ex. *eles* : *refuse les* ; (4) Forme tonique *lei* (analogique à *mei*, *tei*, *sei*) du pronom de la 3^e personne en position postverbale dans les dialectes de l'Ouest (§ 42, 2^o, rem. 2) : par ex. *veez lei* ; (5) Pronom régime pouvant servir seul de sujet dans les textes de l'Ouest (§ 57, 1^o, rem. 2) ; (6) *Le mes* (*le mes*, *les mes*) au lieu de *les me*, de même que *le tes* au lieu de *les te*, en picard (§ 50, 2^o, rem. 1) ; (7) Pronom régime atone séparé du verbe par une négation en anglo-normand (§ 357)
- c. *Les relatifs et les relatives* : (8) *Que* pour *qui* comme sujet (masculin ou féminin, singulier ou pluriel) dans l'Est, dans le Nord et dans l'Ouest, y compris l'anglo-normand (§ 64) ; (9) Emploi de la forme atone *que* au lieu de la forme tonique *quoi* derrière préposition dans plusieurs variétés régionales, y compris l'anglo-normand, où la forme *que* (< *quei*) peut toutefois être tonique (§ 378 et rem.) ; (10) *La* équivalant à *la ou* (contracté) en picard (§ 382, rem. 2) ; (11) Relative à l'indicatif (plutôt qu'au subjonctif) après principale négative dans les parlers de l'Ouest et en anglo-normand (§ 385) ; (12) Relative à valeur adversative (« mais plutôt ») dans l'Ouest (§ 386)

- d. *Les interrogatifs et l'interrogation* : (13) Emploi de la forme tonique *quoi* comme attribut ou régime direct de l'interrogation en anglo-normand (§ 388); (14) Prédilection pour l'interrogation indirecte au subjonctif en anglo-normand (§ 394)
- e. *Les verbes* : (15) Temps composés de la conjugaison pronominale construits avec l'auxiliaire *avoir* dans les parlers de l'Est, de l'Ouest, et surtout en anglo-normand (§ 127, b, rem.); (16) Propositions complétives au subjonctif après les verbes de sentiment en anglo-normand (§ 155, a, rem. 2)
- f. *La phrase* : (17) Emploi du subjonctif dans la subordonnée d'un système hypothétique portant sur un présent-futur indubitable dans les textes anglo-normands (§ 264, rem. 2); (18) Emploi de l'imparfait du subjonctif dans la protase et de la forme en *-rais* dans l'apodose d'un système hypothétique portant sur un présent-futur problématique dans les textes anglo-normands (§ 265, type 2, rem. 1); (19) Emploi de l'imparfait ou plus-que-parfait du subjonctif dans la protase et de la forme en *-rais* simple dans l'apodose du système hypothétique portant sur le passé dans les textes anglo-normands (§ 266, type 2, rem. 3); (20) *Si* au lieu de *se* conjonction introduisant les hypothétiques en anglo-normand et dans les parlers de l'Ouest (§ 445); (21) Emploi de *parmi ce que*, *parmi tot ce* pour marquer la concession, surtout en anglo-normand (§ 447, b); (22) Emploi de *se tot* pour marquer la concession, fait de syntaxe franco-provençale (occ. *si tot*) (§ 447, a, rem. 2).

Ce tableau peut être complété par les particularités signalées dans les ouvrages consacrés à une variété spécifique. En ce qui concerne l'anglo-normand, par exemple, le récent *Manual* de Ian Short réunit, dans le paragraphe consacré à la *Syntax*, une vingtaine de « syntactic features that recur in AN literary texts, but which are not necessarily exclusive to AN » (Short 2013 : 140). À côté de phénomènes également répertoriés par Ménard (*cf.* n° 15, 17, 18, 19 ci-dessus) et en plus d'un approfondissement consacré aux adverbes, prépositions et interjections¹⁰, nous retrouvons l'indication des traits suivants :

10 Il s'agit de : *adeprimes* ; *jas* pour *ja* ; *enaprés/emprés* pour *après* ; *apoflen(a)prof*, *apruet* ; *gieres* et *regiere(s)* ; *an eire* ; *cheles / chœles*, en *perches/perkes*. Le paragraphe consacré à la *Syntax* (§ 35) se clôt, de façon inattendue, avec des considérations portant sur le lexique : « *the use of aver/affres in the sens of "draught-animals", and of mesters with the meaning of "storeroom"* ».

- emploi transitif de *entrer* et *monter*
- présence de la négation dans des phrases du type *il ne veit ren ke ly n'enuit*
- *nul* sans négation avec valeur négative
- emploi de *sei prendre* / *commencer a* + inf., *voleir* + inf., avec un sens affaibli
- la construction *voleir* + *aveir* + participe passé
- construction concessive du type *li quel ke... u nun*
- emploi de l'adj. *ein* et de la locution *de son eindegré*
- échange entre les pronoms *le* (l') et *li*
- emploi de *parmi* (*tut*) *ço ke* « for all that, nevertheless »
- emploi de *giens/gens* pour renforcer la négation

Comme nous pouvons le voir, le recours aux ouvrages de référence permet déjà de réunir une documentation assez abondante. Les progrès accomplis dans ce domaine ne doivent toutefois pas cacher les importants problèmes subsistant toujours dans l'identification et l'étude de faits syntaxiques potentiellement régionaux. En premier lieu, toutes les scriptæ sont loin d'avoir reçu l'attention qui a été accordée, par exemple, au picard, à l'anglo-normand ou, plus récemment, au français d'Outremer, variétés qui se taillent la part du lion. En outre, les échanges entre les introductions linguistiques aux éditions et les ouvrages de référence restent encore, malheureusement, assez difficiles : il n'est pas rare qu'un trait syntaxique qualifié de régional dans une introduction linguistique soit absent des ouvrages de référence ou qu'il y soit présenté, le plus souvent de façon tacite, comme un trait appartenant à la langue commune ; et la réciproque est aussi vraie. S'agissant de la première typologie, c'est par exemple le cas pour la construction *pour* + compl. d'objet + *a* + inf., « fréquente chez les écrivains du nord d'oïl » d'après Henry (*Les Œuvres d'Adenet le Roi*, éd. Henry 1951-1971 : V/1, 761, n. au v. 5550)¹¹ ; il en est de même pour l'emploi de *leur* comme régime tonique (prépositionnel) pluriel, « trait de langue que partagent le lorrain, le comtois et, à une moindre échelle, le bourguignon », (Pierre Crapillet, *Le « Cur Deus homo » d'Anselme de Canterbury et le « De arrha animae » d'Hugues de Saint-Victor*, éd. Bultot et Hasenohr 1984 : 120-121, n° 54),

11 Cf. Ménard (1994 : 167-168, § 170, rem., 173, rem. 2, et 175, rem.), Buridant (2000 : 468 § 374, c).

pour l'expression périphrastique du prétérit (*va* + inf.), courante dans les textes rédigés dans le Sud-Est (cf. Hasenohr 1981 : 368-369), pour le renforcement du comparatif par *de* ou *le* en anglo-normand (cf. Hue de Rotelande, *Ipomedon*, éd. Holden 1979 : 32 ; *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, éd. Nobel 1996 : I, 33), ou encore pour l'infinitif absolu passé (cf. Palumbo et Roques 2011), sur lequel nous reviendrons ; et on pourrait multiplier les exemples.

Il n'est par ailleurs pas rare que l'interprétation précise d'un fait syntaxique à coloration régionale ou particulièrement fréquent dans une scripta donnée, nous échappe encore. Par exemple, « l'habitude de postposer le pronom personnel atone à l'infinitif du verbe » dans de nombreux textes d'Outremer (Minervini 2010 : 178), par ex. *je ai fait faire ce present privilege et garnir le de mon seaiau* ou *il est prest de moustier li*. Les introductions linguistiques aux éditions ont souvent souligné que ce trait était caractéristique des textes d'origine « orientale », tant littéraires (cf. Filippo da Novara, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, éd. Melani 1994 : 58 ; *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314) : la caduta degli stati crociati nel racconto di un testimone oculare*, éd. Minervini 2000 : 33 ; *La Bible d'Acre (Genèse et Exode)*, éd. Nobel 2006 : lxxxviii) que documentaires (*Chypre sous les Lusignans. Documents chypriotes des Archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, éd. Richard 1962 : 102 ; Folena 1978 [1990] : 284 ; Bertolucci 1988 : 1017). S'agissant de son origine, « la fréquence relative de cette construction dans les textes d'Outremer a fait penser à une influence des dialectes italiens [...]. En réalité, l'enclise du pronom personnel avec l'infinitif est bien attestée en a. fr. dans des locutions prépositionnelles, ou quand l'infinitif suit un verbe modal, en particulier dans des coordonnées » (Minervini 2010 : 178-179). Avons-nous donc réellement affaire à un phénomène de contact linguistique ? La question a été récemment réexaminée par Richard Ingham (2006, 2011), qui a comparé des textes législatifs d'origine française, anglo-normande et outremerine. Sa conclusion est qu'au XIII^e siècle, les textes d'Outremer emploient le pronom personnel enclitique avec l'infinitif beaucoup plus fréquemment que leurs homologues anglais et français – il s'agirait donc d'un trait archaïque du français d'Outremer.

Signalons enfin un cas limite, qui nous permet d'insister à nouveau, d'une part, sur les difficultés de communication entre les introductions linguistiques, les ouvrages de référence et l'analyse linguistique de corpus,

de l'autre, sur les incertitudes qui pèsent toujours sur l'interprétation des données. On sait que l'un des traits fondamentaux de la syntaxe médiévale est l'« inversion du sujet » dans les phrases où la première position est occupée par un autre élément et que dans ces cas-ci, le pronom personnel sujet est fréquemment omis. Or, d'après les cartes n^{os} 280 et 282 de l'*Atlas* de Dees (1980), largement négligées tant par les philologues que par les linguistiques, l'inversion du pronom personnel sujet après un objet direct, un complément ou une subordonnée antéposés au verbe fini dans la principale serait limitée, au XIII^e siècle, au nord-est du domaine d'oïl, avec des pics significatifs dans les départements de la Moselle et des Vosges :

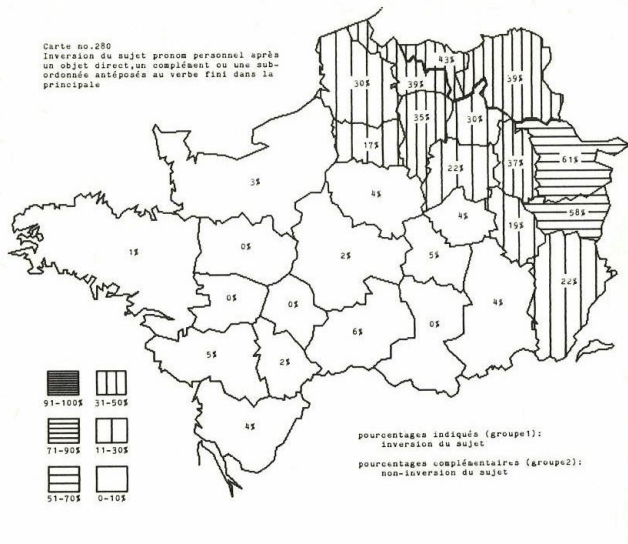


FIG. 1 – Inversion du sujet pronom personnel après un objet direct, un complément ou une subordonnée antéposés au verbe fini dans la principale. Anthonij Dees (dir.), *Atlas des formes de constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, carte n^o 280.

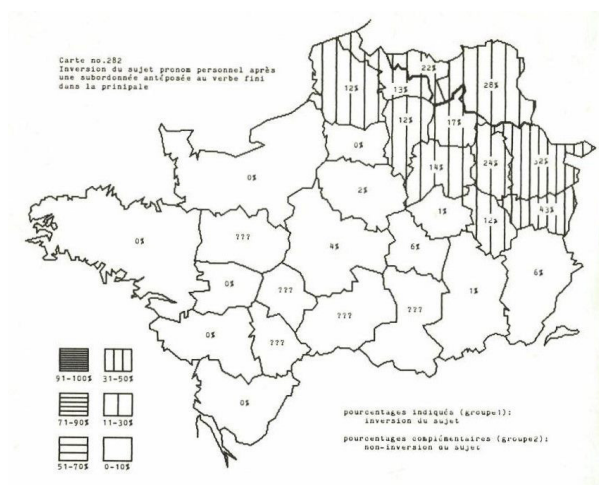


FIG. 2 – Inversion du sujet pronom personnel après une subordonnée antéposée au verbe fini dans la principale. Anthonij Dees (dir.), *Atlas des formes de constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, carte n° 282.

À en croire ces cartes, fondées sur des données qui ne sont malheureusement plus vérifiables¹², dans les phrases avec inversion du sujet, l'expression du sujet pronominal serait donc une variante diatopique pratiquée essentiellement dans les chartes produites dans les régions les plus proches du domaine germanique. La question soulève des interrogations de taille auxquelles seul l'examen linguistique de corpus pourra fournir une réponse documentée (cf. Reenen et Schøsler 1992 ; Rainsford, Guillot et Lavrentev ; Ingham 2012 ; Prévost 2012 ; Zimmermann 2014). Dans l'état actuel de la recherche, force est donc de constater que « souvent l'extension dialectale ou l'interprétation exacte d'un fait syntaxique nous échappe encore. Des investigations étendues font défaut » (Ménard 1994 : 10). Dans une telle situation, il est, de fait, particulièrement délicat de se prononcer tant sur la fréquence d'une particularité syntaxique dans des textes provenant d'une aire géographique donnée à une époque donnée, que sur l'origine même d'une particularité syntaxique (innovation ou archaïsme, influence du substrat ou du contact linguistique,

12 Nous remercions Paul Videsott pour cette information.

etc.). Si les introductions aux éditions ne peuvent certes pas dresser la toile de fond, elles peuvent tout de même apporter une contribution non négligeable : le philologue peut y signaler au linguiste les traits potentiellement significatifs sur le plan diatopique qu'il a rencontrés lors de l'étude d'un texte et/ou de sa tradition.

L'exposé du principe suivant nous ramène au cœur des tâches primaires d'un éditeur de texte.

L'INVENTAIRE DES FAITS DE SYNTAXE QUI PEUVENT CAUSER
DES PROBLÈMES DE COMPRÉHENSION AU LECTEUR
ET QUI PEUVENT ÉVENTUELLEMENT (MAIS PAS
NÉCESSAIREMENT) INTÉRESSER AUSSI LE LINGUISTE

Nous sommes bien conscients que cette catégorie assez hétéroclite comporte une certaine dose de subjectivité : les traits syntaxiques qui pourraient poser problème à un lecteur possédant les rudiments de l'ancien ou du moyen français sont de natures diverses et leur sélection est inévitablement liée à la sensibilité de chaque éditeur et à l'idée que celui-ci se fait des compétences de son lecteur-modèle. Il serait vain d'essayer d'établir des critères de sélection plus objectifs. En revanche, il peut être utile de distinguer : (a) les traits syntaxiques susceptibles d'arrêter le lecteur de l'édition et présentant en même temps un intérêt aux yeux du linguiste, (b) des spécificités qui, tout en méritant d'être commentées, ne présentent pas un intérêt linguistique intrinsèque, dans le sens que leur attestation dans le texte édité ne contribue pas à modifier la présentation du phénomène syntaxique qu'on peut déjà lire dans les ouvrages de référence.

Un exemple du type (a). L'auteur anonyme de l'*Histoire de Palanus*, roman chevaleresque composé entre 1490 et 1520 environ et conservé par un seul manuscrit (Paris, Arsenal, ms. 5111, cf. *L'Origine et antiquité de la cité de Lyon et l'Histoire de Palanus*, éd. Palumbo 2011), emploie avec une bonne fréquence la construction connue sous le nom d'infinitif passé absolu (sujet antéposé ou postposé + infinitif passé) avec la valeur d'une proposition temporelle, par exemple : *Et luy estre arrivé audit Rouen, visita la ville* (4.8). Ce tour a été qualifié par les grammaires de « très rare » ou d'« exceptionnel » ; en réalité, il a été bien vivant du début du xv^e jusqu'à la fin du xvi^e siècle, époque pendant laquelle il est attesté dans toutes sortes de textes (œuvres pratiques, documents judiciaires, lettres, chroniques, romans, poèmes). Plus précisément,

l'infinitif passé absolu, pratiqué surtout dans une aire dialectale qui coïncide avec le sud-est de la Galloromania et qui englobe les régions franco-provençales, ainsi qu'une partie du domaine occitan, est un trait linguistique ayant essentiellement appartenu aux normes méridionales du français (Palumbo et Roques 2011 ; *L'Origine et antiquité de la cité de Lyon et l'Histoire de Palanus*, éd. Palumbo 2011 : 71-72). Le recensement de cette particularité présente donc un intérêt tant pour le lecteur que pour le linguiste.

Quelques exemples du type (b), choisis au hasard parmi les légions de cas qu'on pourrait citer. Dans la *Cinquième partie* du *Perceforest*, roman-fleuve parfaitement édité par G. Roussineau (2012), on lit : « [...] l'un des preux chevalier de la Grant Bretagne [...] » (15, 27). La note au passage précise : « *l'un des preux chevalier* : accord par syllepse avec *un*. Voir Première partie, p. CXXXIV, n° 77 et la note 855 ». Dans le même ouvrage, on trouve : « [...] ne tarda guaires qu'elle ne se retrouva [...] » (255,32), construction commentée par l'éditeur tant en note : « *qu'elle ne se retrouva* : "qu'elle se retrouva" ; la négation *ne* est explétive. On lit *qu'elle se retrouva* sans *ne* dans *E* et *ne demoura gaires qu'elle se retrouva*, également sans *ne*, dans *C* », que dans les *Remarques sur la langue* : « Négation explétive *ne* après *ne tarder que* : *ne tarda guaires qu'elle ne se retrouva*, *255, 32 » (*ibid.* : 57). Dans l'*Estoire de Brutus*, conservée par l'unique ms. Paris, BnF, fr. 17177 et récemment éditée par G. Veyseyre (2014), on lit : « ta fins et la Antigonus est venue » (§ 11. 15-16). Comme le précise l'*Étude de la langue*, il s'agit de l'« emploi de l'article défini lorsqu'il joue, devant un complément déterminatif au cas régime, le rôle d'un véritable pronom démonstratif » (*Estoire de Brutus*, éd. Veyseyre 2014 : 217). Bien que toutes ces constructions soient assez bien connues, l'éditeur se doit de les commenter, afin d'explicitier son interprétation et de « désamorcer les principales difficultés de compréhension du texte » (*ibid.* : 215) ; on peut toutefois se demander si ce commentaire est à sa place dans l'introduction linguistique.

Superflue et négligeable sur le plan théorique, la distinction entre les types (a) et (b) peut par contre devenir opérationnelle dans la répartition ergonomique de la matière linguistique entre l'introduction et les notes à l'édition, comme nous le verrons ci-dessous. Avant d'aborder ce sujet, il nous reste toutefois à présenter le dernier critère de sélection.

LES TRAITS QUI PEUVENT CONTRIBUER
À DÉFINIR LES PRÉDILECTIONS D'UN AUTEUR
OU D'UN TEXTE AU NIVEAU SYNTAXIQUE

Ce dernier critère nous amène à la lisière de la rubrique *Syntaxe*, aux confins de la rubrique *Style* : nous renvoyons donc, pour une présentation plus complète de la question, à l'intervention de Robert Martin sur ce sujet dans ce même volume. Nous soulignerons simplement ici qu'il peut être opportun de signaler la préférence d'un auteur pour certaines constructions syntaxiques, même si elles sont assez largement répandues dans la langue médiévale. En effet, celles-ci peuvent parfois nous renseigner sur la variation diaphasique – qu'il s'agisse de constructions "oralisantes" telles que les constructions disloquées (cf. par ex. *The Hospitallers' riwle : Miracula et Regula Hospitalis Saneti Johannis Jerosolimitani*, éd. Sinclair 1984 : xxxix-xl), ou, au contraire, de constructions "savantes" telles que les propositions infinitives (cf. par ex. Federico II, *De arte venandi cum avibus. L'art de la chace des oisiaus*, éd. Minervini 1995 : 437) – et ce, surtout dans les cas où la préférence accordée à une construction est moins attendue dans le genre textuel où l'œuvre s'inscrit. De même, il peut être utile de signaler la prédilection d'un auteur pour toute construction syntaxique pouvant dénoter un écart significatif par rapport aux traits connaissant, en synchronie, une large diffusion diatopique, et cela malgré la difficulté, déjà rappelée ci-dessus, d'estimer avec précision ce qui est « normal » à une époque donnée. On sait par exemple que tous les textes en ancien français présentent la déclinaison bicasuelle, en bonne ou en mauvaise santé¹³. La linguistique de *corpus* est sans doute mieux outillée que n'importe quelle étude singulière pour traiter ces grands phénomènes (cf. par ex., en dernier lieu, Grübl 2015). Par leur nature même, les introductions linguistiques aux textes littéraires ne peuvent pas aller au-delà d'une évaluation très générale de la situation. Néanmoins, et malgré son caractère approximatif, cette évaluation peut être utile dans la perspective de la définition du style morphosyntaxique d'un auteur (ou d'un texte) lorsque l'usage de celui-ci s'éloigne de façon assez nette des habitudes scripturaires qu'on peut estimer majoritaires à son époque ; par exemple, la bonne conservation du système bicasuel dans les œuvres de Froissart

13 Du moins si l'on accepte la description « orthodoxe » de la flexion substantivale ; cf. les objections et les propositions stimulantes de Chambon (2003).

peut être considérée comme un élément archaïsant à la fin du ^{xiv}^e siècle ou, éventuellement, comme un élément diatopique.

Après avoir exposé ces quatre critères de sélection, il est temps d'en venir aux questions posées par la présentation de la rubrique *Syntaxe* et par la répartition de la matière entre l'introduction linguistique et les notes.

LA RUBRIQUE SYNTAXE AU SEIN DE L'ÉDITION

Nos réflexions, qui se veulent avant tout pragmatiques, toucheront trois aspects en particulier. Tout d'abord, les rapports entre la rubrique *Syntaxe* et les rubriques avoisinantes. Nous avons déjà signalé à ce propos qu'il existe un risque concret de chevauchements entre les rubriques *Syntaxe* et *Morphologie*. Ce risque est particulièrement élevé lorsqu'on adopte le schéma traditionnel : *Graphie* ; *Phonétique/Phonologie* ; *Morphologie* ; *Syntaxe* ; *Lexique*. Bien qu'indubitablement pratique, cette présentation pêche par rigidité, car elle n'accorde aucune place spécifique au traitement des phénomènes morphosyntaxiques, c'est-à-dire aux phénomènes qui concernent les éléments morphologiques capables d'exprimer des fonctions syntaxiques tels que les morphèmes flexionnels (cas) et clitiques. Il apparaît dès lors préférable d'adopter une présentation à la fois plus explicite et plus souple, du type *Morphologie et morphosyntaxe*, puis *Syntaxe* (cf. par ex. Pierre Crapillet, *Le « Cur Deus homo » d'Anselme de Canterbury et le « De arrha animae » d'Hugues de Saint-Victor*, éd. Bultot et Hasenohr 1984 : 120-131), ou éventuellement *Morphologie*, puis *Syntaxe et morphosyntaxe*, sans exclure la possibilité de réunir tout simplement la morphologie et la syntaxe dans une rubrique unique *Morphosyntaxe* (cf. par ex. Federico II, *De arte venandi cum avibus. L'art de la chasse des oisiaus*, éd. Minervini 1995 : 431-440), éventuellement subdivisée en *Morphologie nominale* et *Morphologie verbale* (cf. par ex. Guillaume de Digulleville, *Le Dit de la fleur de lys*, éd. Duval 2014 : 112-124)¹⁴.

14 Une variante de ce dernier type, inspirée de Marchello-Nizia (1997), a été récemment adoptée par Valentini (Christine de Pizan, *Le Livres des epistres du debat sus le Rommant de la Rose*, éd. Valentini 2014 : 51-106), qui, tout en préférant l'intitulé *Morphosyntaxe* à

S'agissant de la structure interne de la rubrique, on peut légitimement opter, selon les cas, pour une exposition discursive ou énumérative des faits de syntaxe retenus : si la première présentation est plus agréable à la lecture, la deuxième offre toutefois l'avantage non négligeable de faciliter le repérage des phénomènes analysés ainsi que les renvois croisés. Au total, elle semble donc préférable. Quelle que soit la présentation choisie, il est de toute façon opportun que le philologue éditeur complète l'étude de chaque particularité syntaxique par l'indication des références bibliographiques pertinentes, permettant de situer correctement le phénomène en question dans l'histoire de la langue ; et qu'il précise à chaque fois si le trait examiné est fréquent ou rare dans le texte édité et si le relevé des occurrences est exhaustif ou illustratif. Ces dernières recommandations sont sans aucun doute banales, mais un survol, même rapide, des introductions linguistiques montre qu'elles sont moins souvent mises en œuvre qu'on ne pourrait le souhaiter. Il n'est peut-être pas superflu de les rappeler à l'attention des éditeurs de textes. S'il y a lieu, le relevé des faits syntaxiques choisis peut être précédé d'une courte présentation des procédés syntaxiques du texte édité (par ex. le rapport entre la syntaxe et les vers, le goût pour la parataxe ou l'hypotaxe, la prédilection pour certaines tournures plus « orales » ou plus « savantes », etc.). Si une telle présentation ne s'avère pas toujours indispensable, il serait par contre souhaitable que d'entrée de jeu, le philologue éditeur prenne l'habitude de s'expliquer sur ses choix, en explicitant et délimitant les objectifs de son étude syntaxique ainsi que les critères adoptés pour la sélection des traits analysés dans l'introduction. Cette pratique, qui permettrait d'éviter les ambiguïtés, est malheureusement encore trop rare. Voici quelques heureuses exceptions :

L'inventaire des faits de syntaxe ne semble pas susceptible d'apporter d'informations sur l'origine géographique du traducteur. Je me contenterai donc de signaler ici quelques traits qui reviennent fréquemment et quelques tournures particulières dont je n'ai pas retrouvé l'équivalent chez les prosateurs contemporains, en renvoyant pour le reste aux notes qui accompagnent l'édition (Hasenhor in Pierre Crapillet, *Le « Cur Deus homo » d'Anselme de Canterbury et le « De arrha animae » d'Hugues de Saint-Victor*, éd. Bultot et Hasenohr 1984 : 130).

celui de *Morphologie*, « étant donné le lien étroit entre la morphologie de la plupart des mots du français et leur fonction dans la phrase », consacre ensuite une section spécifique de son introduction linguistique à la présentation d'*Éléments de syntaxe du syntagme et de la phrase*.

L'étude syntaxique d'une traduction ne saurait se concevoir sans la comparaison serrée du texte-source latin avec le texte-cible français, car bien des particularités syntaxiques relèvent de l'opération de traduction. Faute de cette étude, nous nous bornons à souligner ici quelques traits récurrents susceptibles de conduire le lecteur à des interprétations erronées. Les constructions particulièrement complexes ou obscures font l'objet de commentaires figurant dans les notes critiques (Duval in Jean Tinctor, *Invectives contre la secte de vauderie*, éd. Van Balberghe et Duval 1999 : 27).

Ce relevé comprend seulement les phénomènes syntaxiques indépendants ou éloignés de l'activité traductrice et les structures susceptibles de provoquer des difficultés de compréhension. L'influence de la syntaxe du *Romuleon* latin sur la langue de Mamerot sera examinée dans le commentaire (*Le Romuleon en français*, éd. Duval 2000 : XLVII).

Ces trois « modes d'emploi », qui ne figurent sans doute pas par hasard dans l'introduction à l'édition de traductions, prennent opportunément le soin d'indiquer également quels traits syntaxiques ont été présentés dans l'introduction et quels traits ont par contre été commentés dans les notes. Or, il arrive souvent – et c'est notre dernier point – que les notes aux éditions, qui se prêtent bien, par leur nature même, aux commentaires linguistiques ponctuels et asystématiques intrinsèques au travail du philologue éditeur, recèlent de précieuses informations syntaxiques, dont l'intérêt dépasse les lieux textuels faisant l'objet de la note. Un exemple par excellence de ce type de commentaires nous est fourni par le somptueux appareil critique de l'édition des *Œuvres* d'Adenet le roi par A. Henry (1951-1971), qui comprend de véritables micro-essais de linguistique médiévale, syntaxe comprise. Enfouies dans les commentaires, ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles et restent donc le plus souvent réservées aux seuls lecteurs des passages textuels concernés par la note. En revanche, il arrive de façon également fréquente qu'un trait syntaxique pouvant arrêter le lecteur du texte mais ne présentant qu'un intérêt linguistique « secondaire » (cf. la catégorie IIIb ci-dessous), soit commenté dans l'introduction, mais pas dans les notes. Pour en revenir à un exemple déjà cité, dans plusieurs éditions récentes l'emploi pronominal de l'article défini « devant un cas régime, lorsqu'il y a ellipse d'un substantif mentionné antérieurement » (Ménard 1994 : 26, § 7, 3°; par ex. *ta fins et la Antigonus est venue*), bien qu'il soit attesté de façon sporadique voire occasionnelle dans les textes en question, est commenté dans l'étude linguistique introductive plutôt

que dans les notes (cf. par ex. *La Chanson d'Antioche*, éd. Guidot 2011 : 72 ; *L'Estoire de Brutus*, éd. Veyseyre 2014 : 217 ; *Aiol*, éd. Ardouin 2016 : 94). L'introduction se trouve ainsi surchargée d'une information non prioritaire ; surtout, le lecteur du texte, confronté aux passages textuels concernés par le phénomène et privé de la béquille interprétative qu'une note aurait pu lui fournir, est obligé de parcourir toute l'introduction linguistique s'il souhaite bénéficier de l'aide de l'éditeur sur ce point. Se pose donc la question de trouver un bon équilibre entre l'introduction linguistique et les notes, afin de réduire au maximum le risque de perte d'informations ou, au contraire, de redondance, mais aussi afin de communiquer de la façon la plus efficace possible avec le lecteur de l'édition. La comparaison des différentes solutions mises en œuvre dans deux éditions exemplaires à plusieurs égards pourra aider à peser le pour et le contre de chaque système.

Revenons tout d'abord à l'édition des *Œuvres* d'Adenet le roi. La solution choisie par A. Henry (1951-1971) est aussi fonctionnelle qu'extrême : comme on le sait, son édition ne comporte ni introduction linguistique ni glossaire ; les constructions obscures, les traits linguistiques intéressants et les mots dignes d'attention sont commentés dans les notes ; un excellent index permet un accès transversal aux informations. Le « modèle Albert Henry », très autorisé, mais assez difficilement imitable et reproductible¹⁵, pourrait donc fournir une réponse radicale à la question de l'utilité des introductions linguistiques !

Le système suivi par G. Roussineau dans l'édition du *Roman de Perceforest* est différent : l'introduction présente une large sélection de phénomènes syntaxiques jugés intéressants et/ou pouvant arrêter le lecteur ; ces mêmes phénomènes, avec quelques autres traits exclus de l'introduction, font l'objet d'une note, qui fournit parfois un supplément d'information (état de la tradition manuscrite, bibliographie, etc.) ; des renvois en principe systématiques relient l'introduction aux notes, tandis que les notes ne renvoient que très rarement à l'introduction ; enfin, des renvois croisés non systématiques peuvent relier les notes entre elles. Dans ce système, si la perte d'informations est somme tout assez réduite, le risque de redondance et de fragmentation de l'information est par contre élevé. Vient s'ajouter à cela une difficulté inévitable dans

15 Cf. toutefois l'excellente édition de Crespo (*Il primo episodio del Couronnement de Louis*, éd. Crespo 2012).

la gestion des renvois. Prenons par exemple la présentation réservée à un trait auquel nous avons déjà fait allusion : l'accord par syllepse avec *un*. Dans l'édition de la *Cinquième partie* de *Perceforest* (éd. Roussineau 2012), ce phénomène fait l'objet d'un double commentaire. Dans les *Remarques sur la langue*, où l'astérisque renvoie à une note, on lit :

4. Accord par syllepse avec *un* dans les tournures suivantes : *l'un des preux chevalier de la Grant Bretagne*, *15,27 [lire : 15,25] ; *l'une des belles pucelle*, 18,5 ; *l'un des preux chevalier*, *150,31 ; *l'un des saiges et vaillans chevalier de son temps*, *219,3 ; *l'une des belles et jenne damoiselles*, *275,8 (*jenne* s'accorde par syllepse avec *une*, mais *belles* et *damoiselles* sont au pluriel) ; *l'une des bonne ouvriere en ouvraige subtil*, *368,21. L'accord sans syllepse se rencontre également : *l'une des mieulx morigenees pucelles*, 368,19 (*Perceforest*, *Cinquième partie*, éd. Roussineau 2012 : LXXXIX).

Dans les *Notes* auxquelles l'introduction renvoie, on trouve :

15,25 *l'un des preux chevalier* : accord par syllepse avec *un*. Voir *Première partie*, p. CXXXIV, n° 77 et la note 855,17, p. 1189 ; *infra*, 18,5, *l'une des belles pucelle*.
 150,31 *l'un des preux chevalier* : accord de *chevalier* par syllepse avec *un*.
 219,3 *l'un des saiges et vaillans chevalier de son temps* : accord au singulier de *chevalier* par syllepse avec *un*.
 275,8 *l'une des belles et jenne damoiselles* : *jenne* s'accorde par syllepse avec *une*, mais *belles* et *damoiselles* sont au pluriel.
 368,21 *l'une des bonne ouvriere* : accord de *bonne ouvriere* avec *une* par syllepse. Voir *supra* les notes 15,24 [lire 15,25], 150,31, 275,8 (*ibid.* : 924, 943, 953, 963, 974).

On constate donc que les *Remarques sur la langue* et les *Notes* se recouvrent en bonne partie ; que l'occurrence du phénomène en 18,5 est rappelée dans la note 15,25, mais, contrairement aux autres occurrences, n'a pas fait l'objet d'une note spécifique ; que la note à 368,21 est la seule à renvoyer aux autres notes analogues, mais qu'elle ne renvoie toutefois ni à la note à 275,8, ni à l'introduction (tandis que la note à 15,25 renvoie uniquement à 18,5) ; enfin, que la syllepse en 368,13 (*a la plus saige des bargerote*) est commentée dans la note 368,14 [lire 368,13] : « *bergerote* : accord de *bergerote* avec *une* [*sic*?] par syllepse », mais n'est référencée ni dans les *Remarques sur la langue*, ni dans la note à 368,21.

À la lumière de ce qui précède, on peut donc se demander s'il ne serait pas préférable d'adopter un système mixte, intermédiaire entre ce dernier modèle et le « modèle Albert Henry », dans la tentative de réunir

les avantages des deux. Il est en effet souhaitable que l'introduction récolte et présente l'inventaire des faits de syntaxe ayant trait à la politique éditoriale générale ou étant susceptibles d'apporter des informations sur l'origine géographique de l'auteur, du texte ou du manuscrit édité, ainsi que le relevé de quelques traits récurrents et de quelques tournures particulièrement rares ou peu fréquentes chez les auteurs contemporains (*cf.* les critères Ia, II, IIIa et IV exposés ci-dessous). Par contre, les structures syntaxiques qui, sans être particulièrement rares dans la langue de l'époque, sont tout de même susceptibles de provoquer des difficultés de compréhension pour le lecteur (*cf.* le critère IIIb, ci-dessous), de même que les constructions qui sont au contraire particulièrement complexes et obscures ou encore les traits syntaxiques ayant trait à des choix éditoriaux ponctuels (*cf.* le critère Ib), peuvent faire avantageusement l'objet de commentaires figurant dans les notes critiques. S'il est vrai que la distinction entre ces deux macro-catégories n'est pas toujours nette ou objectivable, il est suffisant et nécessaire, pour garantir le fonctionnement du système que, d'une part, les notes fournissent de façon systématique un renvoi simple à l'introduction pour tous les phénomènes qui y sont discutés, de l'autre, que le paragraphe final de la section (*morpho*)*syntaxe* de l'introduction liste, sous forme d'index thématique assorti de renvois aux notes, tous les phénomènes, sans exclusion aucune, qui n'ont pas été repris dans la présentation de la langue mais qui ont fait l'objet d'un commentaire. Au service tant du lecteur du texte que du lecteur de l'introduction, cette solution ne demanderait pas un surplus de travail considérable à l'éditeur et permettrait d'un seul coup, nous semble-t-il, d'éviter la perte d'informations, de limiter les redondances et, en même temps, de faciliter la circulation entre les différentes sections de l'édition. Après ces dernières considérations, venons-en à quelques conclusions.

LES NOCES DIFFICILES DE PHILOLOGIE ET SYNTAXE

Notre exposé, nous en sommes bien conscients, décevra plus d'un lecteur. Notre étude aurait en effet pu s'inscrire dans la perspective d'un positionnement théorique ; nous aurions pu convoquer dans le discours le structuralisme, la grammaire générative, la linguistique textuelle ou une autre théorie à la mode ; nous aurions pu chercher à mieux accorder les introductions linguistiques aux éditions avec l'une ou l'autre des tendances actuelles de la linguistique historique ; bref, nous aurions pu essayer de mieux répondre au vœu de J. Rychner, qui, comme nous l'avons rappelé, regrettait avec raison l'absence d'un cadre généralement applicable à l'étude de la syntaxe. Nous avons préféré à cela une approche essentiellement pragmatique, réformatrice plutôt que révolutionnaire. Après avoir observé la variété des pratiques mises en œuvre par les éditeurs dans la rédaction de la rubrique *Syntaxe* des introductions linguistiques, nous avons proposé certaines balises d'ordre général, traduites en catégories à mailles larges. En donnant une orientation plus résolument philologique aux critères de sélection pour l'inventaire des traits syntaxiques, en réfléchissant à leur organisation et à leur présentation, nous avons essayé de rendre autant que possible fonctionnel et homogène « le relevé de traits caractéristiques choisis, présentés nécessairement de façon non-systématique » (Rychner 1962 : 9), qu'on peut raisonnablement exiger de l'introduction et des notes d'une édition. Le but visé est limité, mais nous serions déjà satisfaits s'il pouvait être atteint : tout en restant concret et réalisable, le modèle proposé s'avèrerait, nous semble-t-il, apte à répondre de façon globalement satisfaisante aux attentes du lectorat varié d'une édition.

S'il se confirme que « la raison d'être et le but de l'introduction [...] ne sont pas linguistiques au premier chef » (Rychner 1962 : 8), il resterait donc à se demander de quelle façon et dans quelle mesure les éditeurs de texte pourraient contribuer à rendre toute la documentation qu'ils publient plus aisément exploitable par les linguistes, syntacticiens ou autres, à l'époque de l'informatique, des éditions électroniques et des bases textuelles. Comme F. Duval l'a opportunément souligné, « les

éditions “courantes” [...] doivent [...] s’adapter à un nouveau contexte, celui de la numérisation. Les éditions publiées sur papier sont amenées à être numérisées et à être transformées en bases de données, qu’utiliseront notamment les linguistes » (Duval 2016 : 341). Il est sans aucun doute souhaitable que les éditeurs de texte s’associent avec les linguistes dans la réflexion demandée par cette métamorphose numérique : « c’est là l’occasion d’une sensibilisation à la discipline de l’autre » ; grâce à une réflexion commune, « loin d’une divorce, c’est une nouvelle ère de collaboration qui s’ouvre aux linguistes et philologues de bonne volonté » (Duval 2016 : 342). Le pari est difficile, ne nous le cachons pas, mais l’opportunité est très propice et il serait fort regrettable de ne pas la saisir : comme tous ceux qui s’intéressent à la langue médiévale le savent bien, les champs à défricher sont encore nombreux.

Giovanni PALUMBO
Université de Namur

Laura MINERVINI
Università di Napoli Federico II